

**DIXIEME REUNION DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION DE  
LA HAYE DE 1954 POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE  
CONFLIT ARME**

**UNESCO, PARIS, SALLE XI, 16 DECEMBRE 2013 (MATIN)**

**RECOMMANDATIONS ADOPTEES**

La dixième Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé :

1. Rappelant les recommandations adoptées à sa neuvième Réunion (12 décembre 2011),
2. Prenant note du rapport du Secrétariat, et de la mise à jour concernant le Plan d'action type de l'UNESCO pour protéger les biens culturels en cas de conflit armé,
3. Invite vivement les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention de La Haye et/ou à ses deux Protocoles à le devenir dès que possible, et à adopter une législation nationale pertinente sur la mise en œuvre, et à l'appliquer effectivement ;
4. Invite toutes les Hautes Parties contractantes à réitérer ces encouragements au cours de contacts bilatéraux et multilatéraux, lorsque cela est approprié ;
5. Invite vivement toutes les Hautes Parties contractantes à apporter volontairement leur soutien financier au Secrétariat et aux actions de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la Convention et de son (premier) Protocole de 1954 ;
6. Félicite la Directrice générale et le Secrétariat pour toutes les actions menées par l'UNESCO afin d'assurer la protection des biens culturels lors des différentes situations de conflit armé, notamment au Mali et en Syrie, et se félicite de la coopération entre l'UNESCO et de la MINUSMA dans le cadre de la résolution 2100 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
7. Félicite le Président du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé pour sa présentation en faveur de la ratification du Deuxième Protocole ainsi que sur les activités entreprises par le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;
8. Invite la Directrice générale à convoquer en 2015, conformément à l'article 27 de la Convention, la onzième Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye.